



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 057-215701020-20231002-20231002_01-AU

N°20231002/01

DECISION DU MAIRE

*relative à l'installation de nouvelles structures de jeux à l'aire de jeux
située rue Claude Monet*

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2018 portant lancement des consultations relatives à la construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires et autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la consultation lancée par la Commune de Bousse en vue de procéder à de nouveaux investissements sur l'aire de jeux située rue Claude Monet,

CONSIDERANT en effet, qu'il y a eu lieu de retirer la structure « assis debout » ainsi que la « passerelle » non conformes,

DECIDE

Article 1^{er} : De confier à l'entreprise MOBIDIF, la prestation relative à l'aire de jeux située rue Claude Monet portant sur :

- l'enlèvement de deux structures de jeux existantes
 - la fourniture et pose d'un jeu à ressort 4 places et d'une pyramide (y compris l'aménagement des sols),
 - la fourniture et pose d'une table de pique-nique
- pour un montant total de 18 184.80€ TTC.

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision et d'engager, liquider et mandater les dépenses afférentes dans la limite des crédits disponibles au Budget.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au Comptable de la Collectivité, et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Fait à BOUSSE, le 2 octobre 2023

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

